

Bilan pour l'action de la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 : synthèse de l'évaluation

Laurent Barbut, Sarah Muhlberger,
Claire Poinot et Isabelle Vial

N°38

Sommaire

- 1- Introduction et méthodologie
- 2 - Le référentiel de l'évaluation
- 3 - Réponses aux questions transversales
- 4 - Un bilan sévère porteur d'enjeux pour la SNB3
- 5. Pistes de recommandations pour la SNB3
- 6. Enjeux en termes de méthode d'élaboration de la SNB3

Préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, en assurer l'usage durable et équitable, réussir pour cela l'implication de tous et de tous les secteurs d'activité, telle est l'ambition de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2011-2020.

Quelles leçons tirer de sa mise en œuvre ? Quelles sont les pistes de progrès ? Quelles voies retenir pour l'après 2020, notamment en matière de mode(s) d'action(s) et de gouvernance de la future SNB, dans un paysage en pleine évolution ?

Pour répondre à ces questions, l'Office français de la biodiversité et le ministère de la Transition écologique et solidaire ont fait réaliser un bilan de la SNB comprenant une analyse rétrospective de type évaluation de politique publique et une analyse stratégique. Ce travail a été confié à des professionnels indépendants pour le cadrage et l'analyse transversale, ainsi que pour des lots de travaux ciblés sur l'action de l'État, celle des Régions et Départements, celle des acteurs impliqués dans le dispositif d'adhésion et d'engagement volontaire, et sur la gouvernance.

L'ensemble a été piloté par une instance associant les parties prenantes de la SNB.

Cette publication présente la méthode de travail, détaille les questions évaluatives et les réponses acquises après analyse et synthèse transversales des éléments recueillis pour chaque lot. Elle se conclut par des enjeux et propositions pour l'avenir, élaborées lors d'ateliers participatifs avec les membres à la fois du comité de pilotage de l'étude et du Comité national de la biodiversité.



@ Séverine Bignon /
Office français de la biodiversité

1. Introduction et méthodologie

● La stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2011-2020

La SNB 2011-2020 est la concrétisation de l'engagement français au titre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), définie en 1992 lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro et ratifiée par la France en 1994. Une première SNB avait cours de 2004 à 2010 avant d'être remplacée par la SNB¹ 2011-2020.

La SNB actuelle a été élaborée dans un cadre partenarial. Elle s'organise autour de l'ambition commune de « préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, en assurer l'usage durable et équitable, réussir pour cela l'implication de tous et de tous les secteurs d'activité », déclinée en 6 orientations stratégiques et 20 objectifs. Elle se fonde sur plusieurs familles de choix :

- elle « favorise la mobilisation et l'engagement de tous les acteurs » ;
- « c'est à l'échelle des territoires que doivent se concevoir et se mettre en place des projets de développement intégrant la biodiversité » ;
- « c'est à tous les niveaux de gouvernance, du mondial au local, que doivent s'élaborer les cadres permettant, qu'à toutes ces échelles, les politiques publiques soient favorables ».

● La nécessité de dresser un bilan de la SNB

Une mission confiée au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) en 2015 a permis de dresser des premiers constats sur le dispositif de mise en œuvre de la SNB 2011-2020. Il en ressort un certain nombre de points forts comme la co-construction avec les parties prenantes et la mise en œuvre à différents niveaux avec des engagements volontaires qui constitue une véritable innovation. De nombreux points faibles sont également mis en avant, comme le caractère trop général et peu opérationnel des objectifs (lié à la dimension participative), la faiblesse des engagements de l'État qui n'ont pas été reconduits après 2013 ou sont restés peu lisibles, ou encore la faiblesse du portage politique.

L'évaluation de la SNB elle-même et de sa mise en œuvre restant à faire, à un moment où elle arrive à son terme et où il est nécessaire de préparer l'après 2020 au niveau

Sa mise en œuvre se fait ainsi à travers des leviers à différents niveaux :

- les engagements de l'État en particulier la protection des espèces et des espaces naturels, mais aussi l'intégration de la biodiversité dans certaines politiques sectorielles, le développement de la connaissance et du suivi², des outils fonciers, financiers et fiscaux et une gouvernance spécifique ;
- les stratégies régionales (SRB ou leur équivalent) qui ont été mises en place de façon hétérogène dans la moitié des anciennes Régions (situation en 2015)³ ;
- la mobilisation volontaire des acteurs dans tous les secteurs d'activité, à toutes les échelles territoriales, en métropole et outre-mer, et notamment des acteurs socio-économiques (entreprises, associations, établissements publics, collectivités) grâce à un dispositif d'adhésion et d'engagement (élaboration d'une stratégie et d'un programme d'action) volontaire, avec « reconnaissance SNB ».

national et international, l'AFB⁴ a été investie d'une mission d'évaluation par le ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES). Ainsi, l'AFB et le MTES ont souhaité qu'un bilan global de la SNB soit réalisé par des professionnels indépendants et piloté par une instance associant les parties prenantes. Il s'agit à la fois :

- de tirer les leçons du passé pour faire un bilan des avancées et dégager des pistes de progrès à travers une analyse rétrospective de type évaluation de politique publique ;
- de mener une analyse stratégique pour préparer le post 2020, notamment en ce qui concerne le(s) mode(s) d'action(s) à privilégier et la gouvernance de la future SNB dans un paysage en pleine évolution.

1- Dans la suite de ce document, la SNB 2004-2010 pourra être appelée SNB1, la SNB actuelle 2011-2020 évaluée ici sera appelée SNB (ou SNB2) et la prochaine SNB post 2020 pourra être appelée SNB3.

2 - Notamment à travers l'Observatoire national de la biodiversité et les indicateurs de suivi de la SNB (DEB, SOeS, MNHN, FRB), ainsi que le Centre d'échange d'informations sur la biodiversité en France.

3 - Mission du CGEDD 2015 et « État des lieux synthétique des politiques ou stratégies de préservation de la biodiversité des régions de France métropolitaine et en outre-mer », UICN 2015.

4 - Les travaux présentés dans cette synthèse ont été principalement menés en 2019. L'Agence française pour la biodiversité (AFB) y est donc mentionnée. Depuis le premier janvier 2020, l'Office français de la biodiversité (OFB) a regroupé les agents de l'AFB et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

● Un bilan d'ensemble basé sur des analyses thématiques

Ce bilan a été réalisé par le groupement Épices & Biotope en s'appuyant sur des travaux thématiques spécifiques. Le groupement était en charge du cadrage et de la synthèse des travaux tandis que d'autres prestataires (AScA, I Care et Épices) ont réalisé les lots thématiques.

Les premières étapes du bilan ont tout d'abord consisté à cadrer l'ensemble de la mission et à synthétiser les connaissances disponibles (octobre 2018 à février 2019). Ces étapes ont permis :

- d'explicitier le référentiel de l'évaluation, c'est-à-dire les conventions et hypothèses sur lesquelles on pourra s'appuyer pour mener la démarche évaluative ;
- de préciser les contours et la méthodologie des travaux thématiques nécessaires au bilan.

Des cahiers des charges précis ont ainsi été formulés afin que les différents lots des travaux thématiques puissent alimenter le bilan global. L'établissement du référentiel d'évaluation a permis de préciser les contributions des différents lots de travaux thématiques prévus pour réaliser l'évaluation. Les questions évaluatives retenues ont notamment été déclinées par familles d'acteurs donnant ainsi lieu à un questionnement évaluatif spécifique à chaque lot. Une fois le questionnement de chaque lot thématique précisé, il a été possible de choisir les outils les plus adaptés pour y répondre, en intégrant également

la nature des cibles concernées (des agents de l'État, des acteurs de la société civile très différents en termes de taille et de lien à la biodiversité, des régions de métropole et d'outre-mer) et les moyens disponibles.

Les travaux thématiques approfondis ont ensuite été réalisés selon 4 lots :

- l'action de l'État (AScA) ;
- l'action des Régions et des Départements (I Care) ;
- l'engagement des acteurs impliqués dans le dispositif d'adhésion et d'engagement volontaire (AScA) ;
- la gouvernance (Épices).

Chaque lot thématique a fait l'objet d'un rapport détaillé. La figure 1 résume les outils mis en œuvre dans chaque lot.

Le suivi de ces travaux thématiques, leur mise en discussion et leur analyse transversale ont ensuite permis de dégager une **synthèse transversale** sous forme de **réponses aux questions évaluatives transversales retenues dans le cadre de ce bilan** (mars à octobre 2019).

Enfin, des conclusions et des pistes de recommandations ont été élaborées, en s'appuyant sur des ateliers de travail participatifs mobilisant à la fois les membres du comité de pilotage et du Comité national de la biodiversité - CNB (octobre 2019 à février 2020).

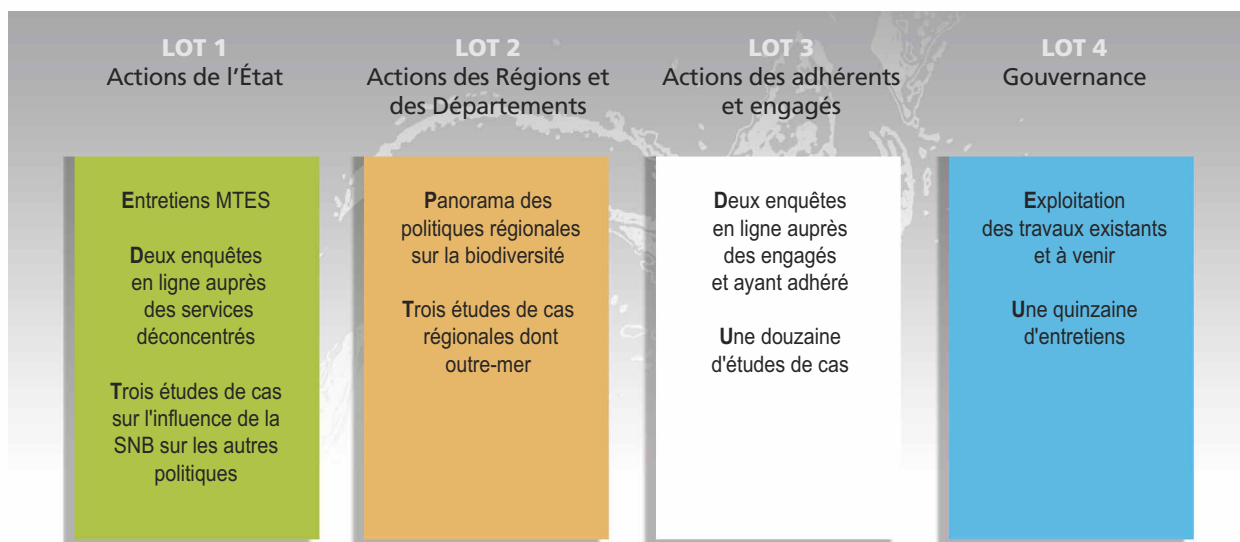


Figure 1. Les quatre lots d'études thématiques réalisés dans le cadre du bilan de la SNB 2011-2020.

2. Le référentiel de l'évaluation

Traditionnellement, le référentiel d'une évaluation de politique publique comprend trois éléments :

- la définition du **périmètre de l'évaluation**, à la fois sur le plan « temporel » (la période évaluée) et sur le plan « spatial » (liste des dispositifs ou actions à prendre en compte dans l'évaluation). Selon la nature de la politique évaluée, cette question du périmètre est plus ou moins triviale. **Autant elle est simple dans un programme d'actions très cadré, autant elle est plus complexe dans le cas d'une politique comme la SNB, stratégie globale aux contours et frontières moins précisément définis et variables au cours du temps ;**

- la **reconstitution de la logique d'action** de la politique évaluée, c'est-à-dire des liens de causalité entre les objectifs recherchés et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Ces liens de causalité ne sont en effet pas toujours explicités dans la formulation « officielle » de la politique à évaluer (ici le document de présentation de la SNB 2011-2020) et il convient alors de les rendre « lisibles », afin qu'ils constituent des hypothèses à tester dans la démarche évaluative (les moyens mis en œuvre ont-ils bien produit les effets attendus ? Si non pourquoi ?...);

- le **choix d'une liste de questions évaluatives** à traiter, c'est-à-dire le choix du regard évaluatif que l'on veut porter sur la politique évaluée. Outre le choix de ces questions, la **production du référentiel d'évaluation** cherchera également à associer à chaque question un certain nombre de **critères évaluatifs**, c'est-à-dire d'éléments à instruire pour fonder l'argumentaire de réponse à chaque question.

Si la production d'un référentiel d'évaluation précis et complet est un travail indispensable à la réussite de toute démarche d'évaluation de politique publique, il est plus ou moins difficile et long à réaliser en fonction de la nature de la politique évaluée. **Dans le cas de la SNB 2011-2020**, comme déjà évoqué ci-dessus à propos des enjeux de périmètre, mais aussi parce que le travail de reconstitution de la logique d'action a également été très important, **l'établissement d'un référentiel**

d'évaluation solide a nécessité des efforts conséquents, ce qui explique que deux phases du bilan et deux réunions du comité de pilotage y ont été consacrées. Au cours de ces deux phases, trois types de tâches ont été menées par l'équipe en charge de la réalisation de l'évaluation :

- des entretiens de cadrage ;
- une analyse approfondie de la bibliographie existante ;
- une importante mobilisation d'analyse interne pour mettre en forme ces différents éléments et aboutir au référentiel de l'évaluation.



Document de présentation original de la SNB 2011-2020. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, 2012.

Les enjeux de périmètre

● Périmètre temporel : la période évaluée

Le périmètre temporel du bilan évaluatif porte sur l'ensemble de la période de mise en œuvre de la SNB, de 2011 à aujourd'hui. Cette période a été marquée par de nombreux événements concernant plus ou moins directement les politiques en matière de biodiversité à différentes échelles (Figure 3).

Il ressort de cette analyse de la période que le bilan de la SNB2 doit :

- prendre en compte la SNB1 au regard du levier important qu'elle mobilisait (animation interministérielle) et de son influence sur plusieurs SRB ;
- considérer au moins deux périodes distinctes dans la mise en œuvre : la période avant 2016 sur laquelle on a du recul pour en tirer des enseignements partagés et les évolutions à partir de 2017 qui vont impacter la mise en œuvre de la SNB3.

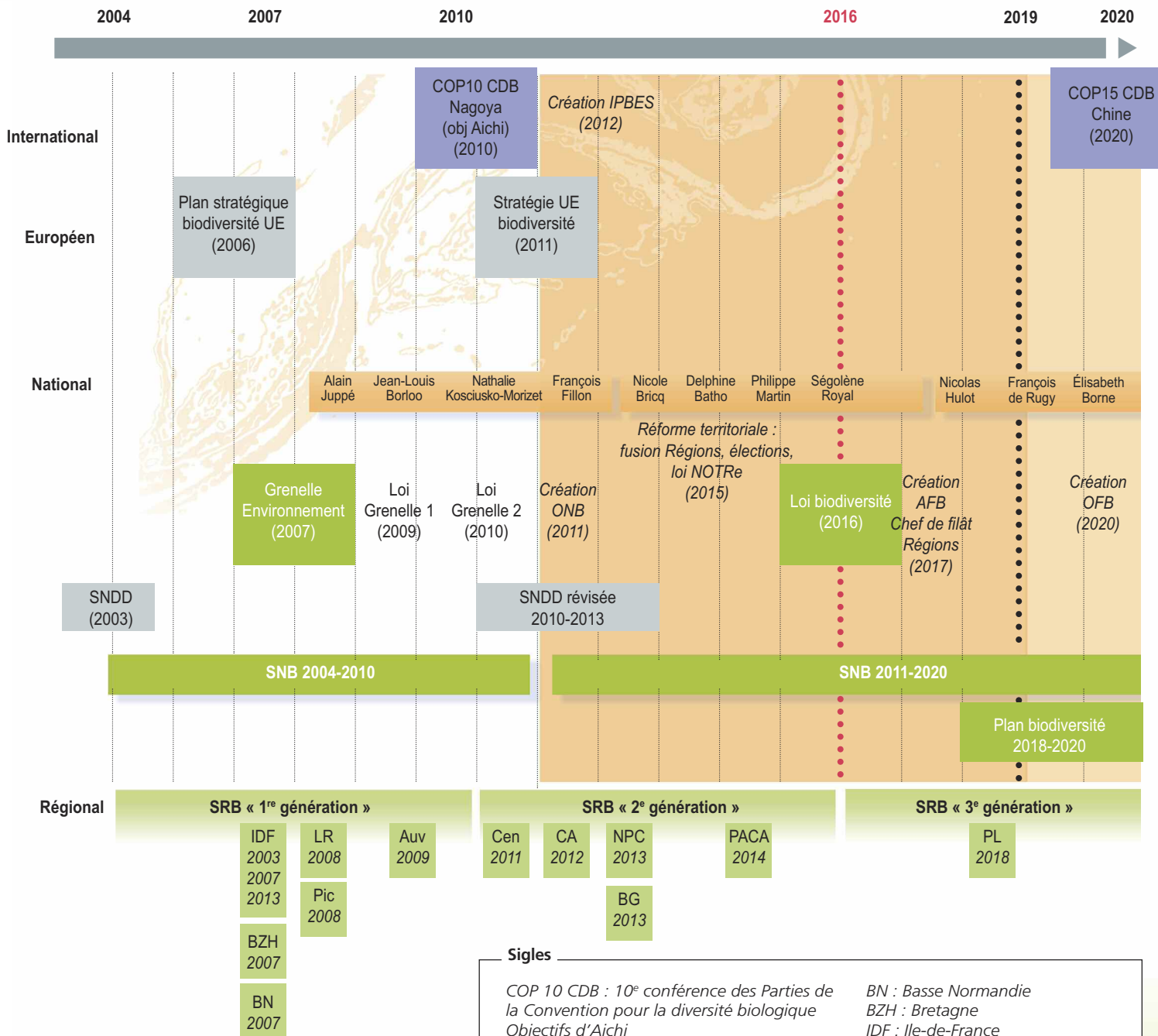


Figure 3. Le périmètre temporel du bilan de la SNB 2011-2020.

Sigles

COP 10 CDB : 10^e conférence des Parties de la Convention pour la diversité biologique Objectifs d'Aichi
 COP 15 CDB : 15^e conférence des Parties de la CDB
 UE : Union européenne
 SNDD : stratégie nationale de développement durable
 IPBES : plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (= organe scientifique de la CDB)
 ONB : Observatoire national de la biodiversité

BN : Basse Normandie
 BZH : Bretagne
 IDF : Ile-de-France
 LR : Languedoc- Roussillon
 Pic : Picardie
 Auv : Auvergne
 Cen : Centre
 CA : Champagne-Ardenne
 NPC : Nord-Pas de Calais
 PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur
 PL : Pays-de-la-Loire

● Périètre « spatial » : les actions à prendre en compte

Le périètre « spatial » du bilan évaluatif englobe l'ensemble de la SNB en tant que cadre public global, qui propose des actions *ad hoc* explicitement liées à la stratégie mais vient également mettre en perspective un ensemble de dispositifs préexistants ou non explicitement liés à la stratégie. On peut distinguer les actions directement en faveur de la biodiversité (politiques des aires protégées, trame verte et bleue...) et les autres actions pouvant impacter la biodiversité (limitation de l'artificialisation des sols, réduction des pesticides, etc). La figure 4 schématise ces aspects dans le cas de la SNB.

La définition du périètre des actions à prendre en compte au titre de la mise en œuvre de la SNB est donc un enjeu important de ce bilan. Il s'agit de prendre en compte à la fois :

- les actions explicitement liées à la mise en œuvre de la SNB, en particulier les engagements 2011-2013 pour l'État, les SRB explicitement liées à la SNB et les actions des entreprises inscrites dans le dispositif d'engagement ;
- les actions en faveur de la biodiversité non explicitement liées à la SNB, mais sur lesquelles cette dernière est susceptible d'avoir eu une influence ;
- les autres actions pouvant impacter la biodiversité en tentant de caractériser l'influence de la SNB sur ces différents types d'actions.

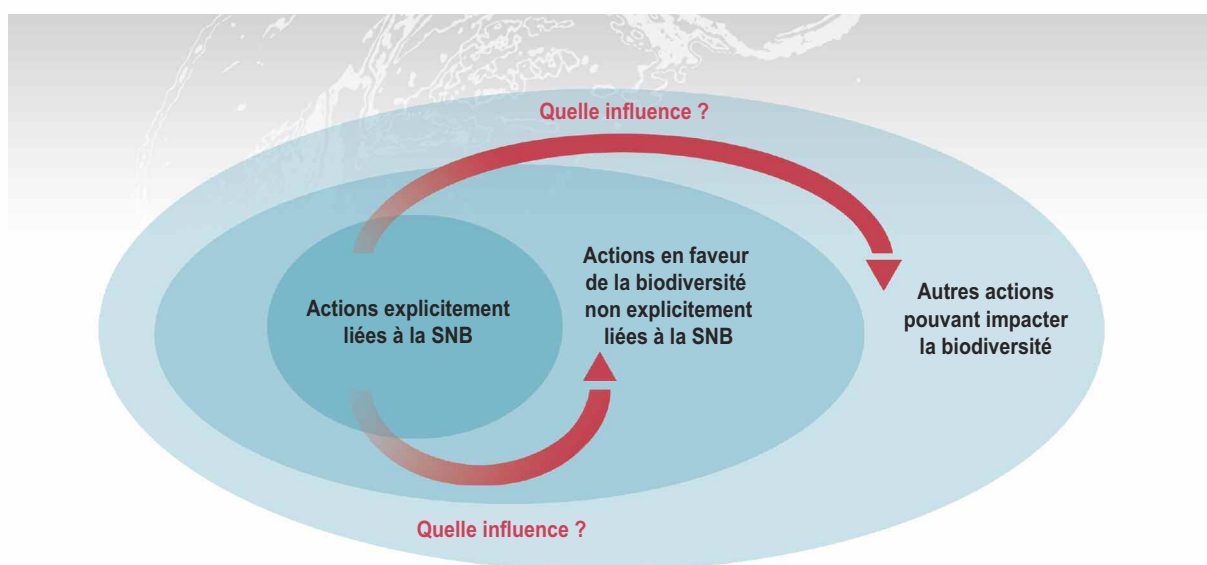


Figure 4. Les actions à prendre en compte dans le cadre du bilan de la SNB 2011-2020.

● La reconstitution de la logique d'action

Dans le document de présentation de la SNB 2011-2020, chacun des 20 objectifs est détaillé par un paragraphe littéraire avec des exemples d'actions structurantes, mais il n'y a pas de véritable déclinaison de la stratégie en plan d'action opérationnel. De ce fait, il est souvent difficile de « rattacher » les actions menées par les différentes parties prenantes aux objectifs de la SNB : seuls les engagements de l'État entre 2011 et 2013 ont fait l'objet d'un tel rattachement, et concernant les engagements des acteurs, c'est seulement sur une base déclarative qu'ils peuvent être reliés aux objectifs.

Si l'on définit la **logique d'action** d'une politique publique par les liens de causalité entre les objectifs recherchés et les moyens mis en œuvre pour les atteindre, celle de la SNB apparaît donc **incomplète** puisque :

- 20 objectifs sont clairement définis ;
- un principe d'action est retenu « la mobilisation volontaire des acteurs » ;
- des dispositifs d'engagements sont mis en œuvre ;
- mais les liens entre ces différents éléments, c'est-à-dire la manière dont chaque dispositif est censé contribuer à chaque objectif, ne sont pas précisés (Figure 5, page suivante).

<p>A - Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité</p> <p>Objectif 1 Faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature</p> <p>Objectif 2 Renforcer la mobilisation et les initiatives citoyennes</p> <p>Objectif 3 Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs</p>	<p>B - Préserver le vivant et sa capacité à évoluer</p> <p>Objectif 4 Préserver les espèces et leur diversité</p> <p>Objectif 5 Construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés</p> <p>Objectif 6 Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement</p>	<p>C - Investir dans un bien commun, le capital écologique</p> <p>Objectif 7 Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique</p> <p>Objectif 8 Développer les innovations pour et par la biodiversité</p> <p>Objectif 9 Développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité</p> <p>Objectif 10 Faire de la biodiversité un moteur de développement et de coopération régionale en outre-mer</p>	<p>D - Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité</p> <p>Objectif 11 Maîtriser les pressions sur la biodiversité</p> <p>Objectif 12 Garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques</p> <p>Objectif 13 Partager de façon équitable les avantages issus de l'utilisation de la biodiversité à toutes les échelles</p>	<p>E - Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action</p> <p>Objectif 14 Garantir la cohérence entre politiques publiques, aux différentes échelles</p> <p>Objectif 15 Assurer l'efficacité écologique des politiques et des projets publics et privés</p> <p>Objectif 16 Développer la solidarité nationale et internationale entre les territoires</p> <p>Objectif 17 Renforcer la diplomatie environnementale et la gouvernance internationale dans le domaine de la biodiversité</p>	<p>F - Développer, partager et valoriser les connaissances</p> <p>Objectif 18 Développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances</p> <p>Objectif 19 Améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité à anticiper et à agir, en s'appuyant sur toutes les connaissances</p> <p>Objectif 20 Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations</p>
---	---	--	---	--	--

Quel rattachement entre les objectifs de la SNB et les actions réellement menées ?



Figure 5. Quelle logique d'action de la SNB 2011-2020 ?

Afin de pouvoir instruire la question de l'efficacité, c'est-à-dire du degré d'atteinte des différents objectifs de la SNB, il importait donc de pallier, au moins en partie, ce caractère incomplet de la logique d'action. Ce travail a été réalisé en plusieurs étapes, en mobilisant les éléments disponibles :

- sélection de certains objectifs pour instruire cette logique d'action ;
- analyse de la logique d'action « intentionnelle » à partir du document SNB et de la stratégie régionale pour la biodiversité Bourgogne ;

- analyse des réalisations associées à chaque objectif à partir des sources bibliographiques ;
- mise en regard de ces éléments et des indicateurs de l'Observatoire national de la biodiversité (ONB).

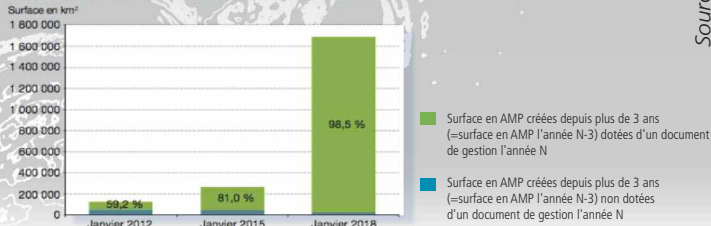
La figure 6 présente le résultat de ces quatre étapes pour l'un des objectifs retenus, l'objectif n°6, auquel il est possible d'associer deux indicateurs de l'ONB (en haut du schéma).

INDICATEURS DE L'ONB

ÉVOLUTION DE LA PART DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN COUVERT PAR DES PROTECTIONS FORTES

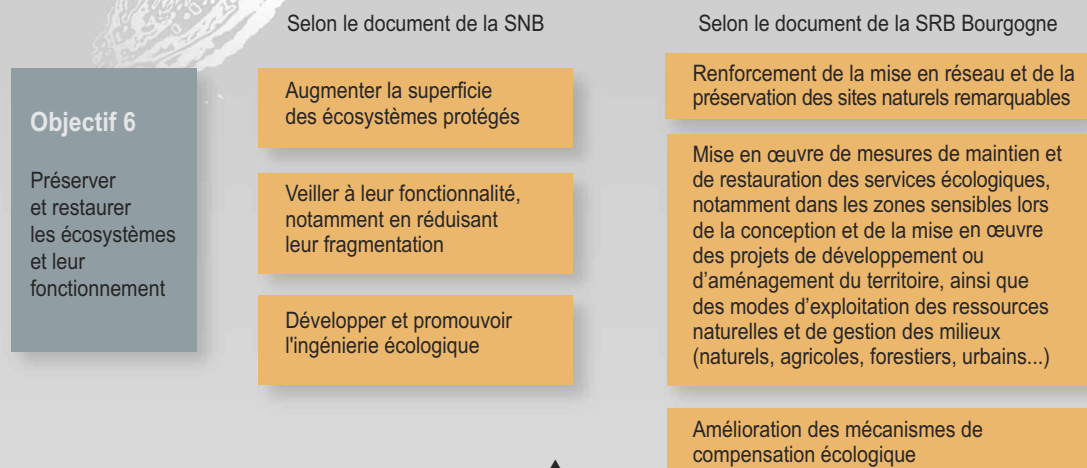


ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D'AIRES MARINES PROTÉGÉES (AMP) DEPLUS PLUS DE TROIS ANS ET DOTÉES D'UN DOCUMENT DE GESTION



Source ONB

LOGIQUE D'ACTION INTENTIONNELLE



RÉALISATIONS ASSOCIÉES

État	Acteurs
Volet biodiversité du plan national d'adaptation au changement climatique	Développement de la continuité écologique et prise en compte de la biodiversité dans les travaux d'aménagement et en agriculture
Définition d'une politique de conservation des habitats	Engagement vers une gestion plus responsable des milieux en évitant les sources de pollution
Lancement de l'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques (Éfese)	Restauration de milieux dégradés et soutien à la conservation des espèces
Mise en œuvre du plan d'actions zones humides	Plans de gestion des espaces naturels
Réalisation de listes rouges des écosystèmes (UICN)	Programmes de restauration/création d'habitats et de réserves naturelles
Stratégie de création des aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP)	Restauration/renforcement des TVB
Stratégie de création et de gestion des aires marines protégées (SCGAMP)	
Mise en place du dispositif « Trame verte et bleue » (TVB)	
Mesures de protection des cours d'eau	
Dispositions relatives aux aires protégées figurant dans la plupart des conventions et protocoles internationaux	
Développement de protocoles en faveur de la préservation de la biodiversité	
Signature d'un contrat Natura 2000 pour chaque site naturel du ministère de la Défense éligible	

Source : Engagements État (2011-2013) et sixième rapport national à la CDB (2019)

Source : Typologie engagements des acteurs

Figure 6. Un exemple de reconstitution de la logique d'action.

L'ensemble de ce travail de reconstitution de la logique d'action de la SNB 2011-2020 apporte un certain nombre d'éléments utiles pour la réalisation de l'évaluation proprement dite, comme notamment :

■ la mise en évidence de fortes « proximités » entre certains objectifs de la SNB, parce qu'ils concernent peu ou prou les mêmes cibles et que les actions pressenties pour les atteindre sont quasiment les mêmes. C'est le cas par exemple des objectifs n°3 « Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs » et n°7 « Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique », ou des objectifs n°5 « Construire une infrastructure écologique incluant un réseau cohérent d'espaces protégés » et n°6 « Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement ». Lorsque de telles « proximités » ont été mises en évidence, il a été décidé qu'il fallait les prendre en compte dans l'analyse de l'atteinte des objectifs en les traitant conjointement ;

■ la mise en évidence de certains questionnements pouvant permettre de préciser ou de décliner en sous-questions le questionnaire évaluatif global de l'évaluation. On peut ainsi se demander, par exemple, pourquoi l'État semble s'être peu engagé sur l'objectif n°3 et, *a contrario*, pourquoi les acteurs semblent s'être peu engagés sur l'objectif n°11 « Maîtriser les pressions sur la biodiversité » ?

■ la formulation, enfin, de premières hypothèses sur l'atteinte des différents objectifs : si les indicateurs associés semblent souligner des progrès sur l'objectif 6, les tendances sont beaucoup plus défavorables sur l'objectif 11. Cela accrédirait l'hypothèse selon laquelle la gestion intentionnelle de la biodiversité, sous la responsabilité directe du MTES, est plus efficace que la gestion effective, c'est-à-dire la maîtrise des pressions exercées par les activités anthropiques sur la biodiversité, qui renvoient largement à l'action des autres ministères.

● Le questionnaire évaluatif et sa déclinaison en critères

L'établissement du référentiel de l'évaluation a permis de resserrer et préciser la formulation des questions évaluatives du cahier des charges initial. Les cinq questions transversales retenues sont décrites ci-après.

■ Q1. Efficacité : quel degré d'atteinte des différents objectifs ?

■ Q2. Valeur ajoutée : quel effet propre/plus-value de la SNB sur les actions menées par l'État, les régions et les acteurs ?

■ Q3. Gouvernance : dans quelle mesure le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la SNB a-t-il favorisé l'atteinte de ses objectifs ?

■ Q4. Cohérence : quels synergies et antagonismes de la SNB avec, d'une part, les politiques régionales et locales en faveur de la biodiversité, et, d'autre part, les politiques sectorielles et environnementales hors biodiversité ?

■ Q5. Pertinence : quelles réponses de la SNB aux besoins et capacités des parties prenantes ?

À noter, si le travail réalisé pour préciser le référentiel de l'évaluation est clairement de nature à améliorer la portée évaluative du bilan, il ne saurait cependant « compenser » certaines faiblesses initiales de la conception de la SNB (absence de précision des actions attendues pour atteindre les objectifs, absence d'objectifs quantifiés et d'indicateurs...) qui sont en elles-mêmes des facteurs explicatifs de ses résultats, et qui rendent l'appréciation de ces derniers plus délicate.

3. Réponses aux questions transversales

● Q1. Efficacité : quel degré d'atteinte des différents objectifs ?

Pour traiter cette question il faut d'abord choisir entre s'attacher à mesurer l'atteinte des objectifs « indépendamment » de la SNB ou la contribution de la SNB à l'atteinte des objectifs. Compte tenu d'une part de la nature de la SNB, un cadre plus qu'un programme d'action, et d'autre part de l'existence de la question évaluative Q2 qui se concentre sur l'effet propre ou la plus-value de la SNB, nous avons retenu la première option.

L'atteinte des objectifs de la SNB est ensuite particulièrement difficile à évaluer car :

- la logique envisagée pour les atteindre n'a pas été précisée ;
- les cibles n'ont pas été quantifiées ;
- les indicateurs de suivi existants ne sont pas précisément liés aux objectifs.

Pour pallier ces difficultés, comme indiqué ci-dessus, il a été nécessaire d'une part de sélectionner 6 objectifs de nature variée parmi les 20 afin de réduire le périmètre d'analyse (A2 sur la mobilisation citoyenne, A3/C7 sur les

décideurs, B5/B6 sur les espaces protégés et les trames, les écosystèmes et leur fonctionnement, et D11 sur les pressions)⁵, et d'autre part de reconstituer les logiques d'action de ces 6 objectifs pour remédier au caractère incomplet de la stratégie.

À l'issue de l'analyse, un schéma de synthèse est proposé pour tenter de résumer les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs étudiés (Figure 7). Ce schéma est directement inspiré de l'approche utilisée pour rendre compte de l'avancée des différentes parties prenantes de la CDB sur les objectifs d'Aichi. La forme des courbes est symbolique et n'est pas représentative d'une dynamique réelle que l'on ne peut pas connaître faute d'indicateurs précis dans le temps.

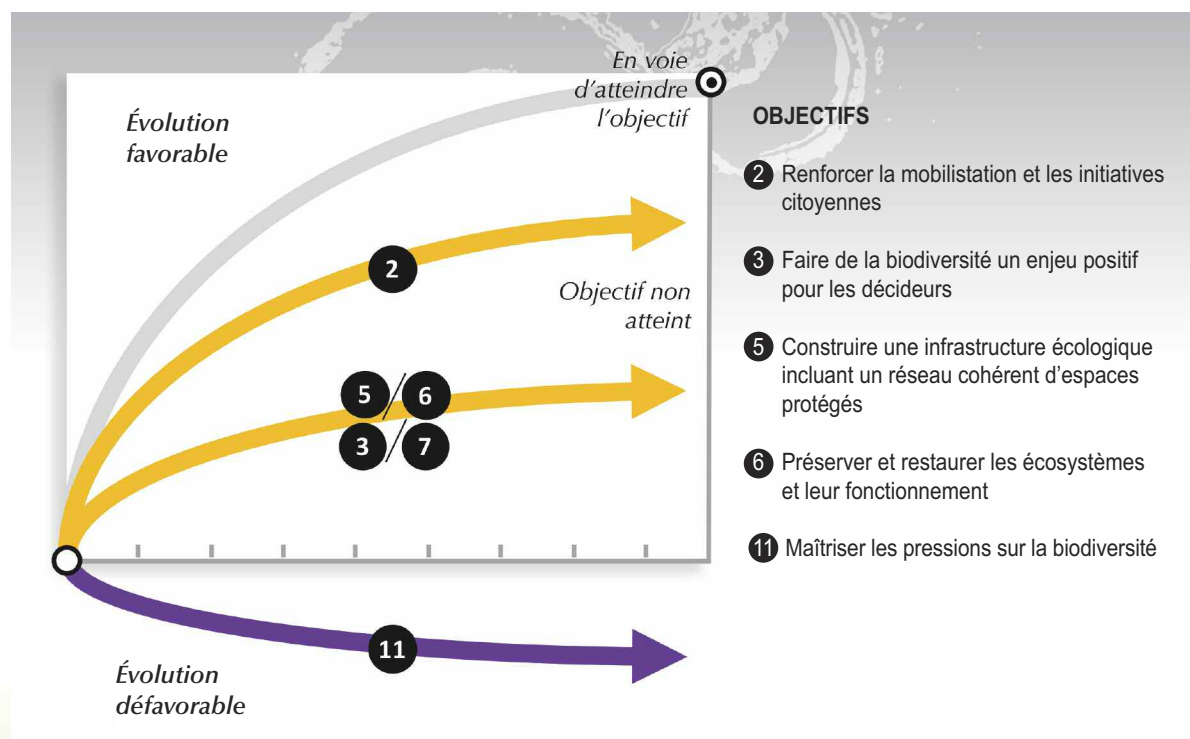


Figure 7. Résumés des progrès dans l'atteinte de certains objectifs de la SNB.

5 - Les lettres renvoient aux orientations stratégiques et les numéros aux objectifs, tels que mentionnés dans le document de la SNB 2011-2020 et repris dans la figure 5.

● Q1. Efficacité : quel degré d'atteinte des différents objectifs ?

Pour conclure sur la réponse à cette première question, **les objectifs étudiés de la SNB ne sont globalement pas en voie d'être atteints à l'horizon 2020**. L'objectif 2 sur la mobilisation et les initiatives citoyennes apparaît comme le plus avancé. À l'inverse, la maîtrise des pressions, qui constitue l'objectif 11, semble même avoir globalement régressée sur la période puisque de nombreuses pressions sur la biodiversité présentent une dynamique d'augmentation (artificialisation, pollutions, changement climatique, espèces envahissantes...). Ce résultat **peut être directement relié à certaines faiblesses de la théorie d'action** initiale évoquées ci-avant, en particulier le fait de penser pouvoir atteindre des objectifs de résultats avec des leviers uniquement procéduraux comme la mobilisation des acteurs.

● Q2. Valeur ajoutée : quel effet propre/plus-value de la SNB sur les actions menées par l'État, les régions et les acteurs ?

La valeur ajoutée de la SNB 2010-2020 apparaît globalement faible. La théorie d'action reposait essentiellement sur la mobilisation volontaire de tous, mais au final, seule une minorité d'acteurs s'est mobilisée. Les engagements de l'État se sont rapidement dilués, la SNB n'a pas fortement influencé l'action régionale et le dispositif de mobilisation des acteurs n'a pas été maintenu et animé dans la durée. **Le dispositif d'engagement semble cependant avoir eu une valeur ajoutée significative et pérenne pour les quelques entreprises qui se sont engagées**. Cette plus-value apparaît en revanche faible à très faible pour les acteurs de la biodiversité et les collectivités. La plus-value de la SNB semble également ténue en ce qui concerne les citoyens. **La situation semble néanmoins s'améliorer en fin de période** grâce à la relance permise par le Plan biodiversité et les nouveaux dispositifs en cours de déploiement (Territoires engagés pour la nature [TEN], par exemple).

● Q3. Gouvernance : dans quelle mesure le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la SNB a-t-il favorisé l'atteinte de ses objectifs ?

La gouvernance initiale a permis une **dynamique positive** lors de l'élaboration de la SNB mais **l'impensé de la logique d'action** pour la mobilisation de tous les acteurs dans la durée et les **faiblesses de son pilotage** (manque de portage politique, d'animation, de connexion aux objectifs internationaux, de suivi-évaluation) ont nui à l'atteinte des objectifs de la SNB. Le Plan biodiversité a pu constituer **une forme de relance** de la gouvernance de la SNB en fin de période, du fait de son caractère interministériel plus marqué, du système de rapportage qui l'accompagne et de l'effort de communication dont il a fait l'objet.

● **Q4. Cohérence : quels synergies et antagonismes de la SNB avec, d'une part, les politiques régionales et locales en faveur de la biodiversité, et, d'autre part, les politiques sectorielles et environnementales hors biodiversité ?**

En termes d'articulation des échelles, la diffusion vers les services déconcentrés n'a pas été organisée et n'a pas fonctionné. L'articulation entre SNB et SRB et échelle locale n'a pas non plus été optimisée. **Le processus n'apparaît globalement pas suffisamment déconcentré et décentralisé** pour que l'action soit démultipliée conformément à l'ambition générale.

En termes d'articulation avec les politiques sectorielles, **la SNB est très peu parvenue à influencer les politiques visant les secteurs d'activité sources de pressions** sur la biodiversité. Les acteurs sectoriels, que ce soit au niveau public ou privé, se sont globalement très peu impliqués. Concernant les politiques environnementales hors biodiversité (par exemple sur les énergies renouvelables), la SNB n'a pas permis de produire les mises en cohérence escomptées.

● **Q5. Pertinence : quelles réponses de la SNB aux besoins et capacités des parties prenantes ?**

La SNB n'a pas été déclinée dans les autres ministères que l'écologie ni dans les services déconcentrés et n'apparaît **pas assez opérationnelle pour être mise en œuvre « massivement » à l'échelle des collectivités territoriales**. L'approche est restée globalement descendante et les besoins des acteurs locaux ont été peu pris en compte. **Le dispositif d'engagement est apparu peu adapté** à leurs besoins. Les récents dispositifs « **Engagés pour la nature** » qui se déploient progressivement cherchent à apporter une forme de **réponse** à ces limites.

Le dispositif d'engagement est apparu relativement adapté aux entreprises gestionnaires d'espaces mais les autres grandes entreprises industrielles ou de services qui ont également un impact sur la biodiversité ne se sont pas engagées. Le dispositif n'est pas non plus apparu adapté aux petites entreprises, aux entreprises d'envergure internationale, ni aux acteurs de la biodiversité.

4. Un bilan sévère porteur d'enjeux pour la SNB3

Les réponses apportées aux cinq questions évaluatives précédentes dressent un bilan globalement sévère de la SNB 2011-2020, même si certains points positifs sont à mettre à son crédit (stimulation de quelques grandes entreprises gestionnaires d'espaces, émergence d'un réseau d'acteurs à l'échelle nationale, influence positive sur quelques stratégies régionales) et si une certaine relance semble se manifester en fin de période avec le Plan biodiversité.

La faiblesse des résultats imputables à cette stratégie tient beaucoup aux « impensés » stratégiques de sa théorie d'action initiale (sur quels leviers et acteurs s'appuyer pour atteindre les différents objectifs fixés ? Quelle stratégie de

mobilisation des différentes cibles adopter ?...) et à la faiblesse de son pilotage (animation, portage politique, suivi-évaluation) tout au long de sa mise en œuvre.

Dans un contexte national et international où les enjeux relatifs à la biodiversité sont à la fois plus prégnants et davantage perçus par les citoyens, ce bilan est porteur d'enjeux importants pour la future SNB3 qui doit permettre de faire beaucoup mieux. Les constats qui en sont issus dessinent les principaux défis à relever pour cette future stratégie (Tableau 1).

1 **Défis à relever pour la future stratégie nationale pour la biodiversité**

Tableau

Constats issus du bilan	Défis pour la SNB3
L'objectif portant sur la réduction des pressions est le moins atteint, et la situation s'est même en partie détériorée (Q1) et la SNB est très peu parvenue à influencer les politiques visant les secteurs d'activité sources de pressions sur la biodiversité (Q4).	Comment être plus efficace sur la réduction des pressions ?
L'atteinte des objectifs de la SNB reposait essentiellement sur la mobilisation volontaire de tous les acteurs, mais au final, seule une minorité d'acteurs se sont mobilisés volontairement (Q2). Les acteurs sectoriels (publics et privés) se sont globalement très peu impliqués (Q4).	Comment diversifier les leviers d'action au-delà de la seule mobilisation volontaire ?
Seuls quelques acteurs sectoriels se sont impliqués (grandes entreprises gestionnaires de l'espace) mais les grandes entreprises industrielles (chimie, agroalimentaire, automobile...) ou de services (banques, assurances...) qui ont également un impact sur la biodiversité ne se sont pas engagées. Le dispositif n'est pas adapté aux petites entreprises ou aux entreprises d'envergure internationales, ni aux acteurs de la biodiversité (Q4). La SNB n'a pas été déclinée dans les autres ministères ni dans les services déconcentrés et n'apparaît pas assez opérationnelle pour être mise en œuvre à l'échelle des collectivités territoriales (Q5).	Comment s'adapter aux différents contextes sectoriels et aux attentes des différents acteurs ?
La diffusion vers les services déconcentrés n'a pas été organisée et n'a pas fonctionné. L'articulation entre SNB et SRB et échelle locale n'a pas non plus été optimisée. Le processus n'apparaît pas suffisamment déconcentré et décentralisé (Q4 et Q5).	Comment mieux articuler l'action nationale, régionale et locale en faveur de la biodiversité ?
La connexion entre SNB et engagements internationaux apparaît insuffisante (Q3). L'approche est restée globalement descendante et les besoins des acteurs locaux ont été peu pris en compte (Q5).	Comment concilier engagements internationaux et approche plus ascendante ?
Le dispositif d'engagement n'a concerné qu'un faible nombre d'acteurs et la SNB n'a pas été suffisamment relayée à l'échelle régionale (Q2). Une communauté d'acteurs s'est consolidée autour du sujet « biodiversité » lors de l'élaboration de la SNB mais sa mobilisation a eu tendance à faiblir dans la durée et le cercle sensibilisé et engagé s'est peu élargi (Q3).	Comment réussir la « massification » et sortir de la logique de « club d'initiés » ?
Les engagements de l'État se sont progressivement dilués et le dispositif de mobilisation des acteurs n'a pas été maintenu et animé dans la durée (Q2). Le portage politique est apparu chaotique et globalement faible. Le Plan biodiversité a pu constituer une forme de relance de la SNB en fin de période (Q3).	Comment mobiliser les acteurs, y compris politiques, dans la durée ?
L'atteinte des objectifs de la SNB est apparue particulièrement difficile à évaluer car : - la logique envisagée pour les atteindre n'a pas été précisée ; - les cibles n'ont pas été quantifiées ; - aucun indicateur ni dispositif de suivi de la mise en œuvre de la SNB et de ses effets (plus-value) n'a été défini (Q1 et Q3).	Comment rendre la SNB plus évaluable ?

5. Pistes de recommandations pour la SNB3

Ces huit grands défis ont été présentés au comité de pilotage puis à la commission spécialisée du CNB élargie. Dans les deux réunions, les acteurs ont été invités à les hiérarchiser afin de définir ceux à retenir prioritairement pour les approfondir dans des ateliers collaboratifs. Il est ressorti dans les deux réunions qu'une hiérarchisation entre ces huit défis était difficile car tous apparaissaient importants.

Le travail mené sur les pistes de recommandations a par ailleurs mis en évidence l'existence de liens forts entre ces différents défis, au sens où une même piste de recommandation à mettre en œuvre peut contribuer à relever

plusieurs d'entre eux. Ainsi par exemple, la nécessité d'établir un diagnostic partagé des pressions à l'échelle régionale ou territoriale puis de définir les efforts à fournir par chacun peut contribuer à la fois au défi sur « réduire les pressions », au défi sur la « massification » et au défi sur « l'articulation des échelles ».

Les recommandations issues des ateliers collaboratifs ont finalement été reformulées et réorganisées par Épices & Biotope selon **six grands thèmes**, qui croisent à la fois les enseignements de l'évaluation et les propositions émises par les participants pour relever ces huit défis pour la SNB3.

● **Thème 1 - Adopter une approche résolument stratégique**

Le bilan de la SNB2 a clairement souligné les « impensés » stratégiques de la théorie d'action de cette deuxième stratégie, et leurs conséquences sur ses résultats. Il convient donc d'adopter une approche beaucoup plus stratégique pour la SNB3. Les composantes de cette approche sont exposées ci-dessous.

■ L'établissement d'un **diagnostic stratégique en amont** : inventorier les pressions s'exerçant sur la biodiversité, identifier les principaux « drivers » et acteurs concernés, différencier les leviers à mobiliser en priorité selon les cibles (fonctionnement, codes, temporalités).

■ L'établissement de **priorités stratégiques** claires : définir des objectifs stratégiques globaux pas trop nombreux, en faisant des choix clairs et puissants, proposer quelques mesures radicales permettant de changer d'optimum socio-économique et de sortir des verrouillages socio-techniques, proposer quelques importants investissements environnementaux publics en faveur de la biodiversité (exemple planter 100 000 km de haies stratifiées).

■ La recherche d'**alliances stratégiques** avec des acteurs pouvant aider à favoriser les changements de pratiques (acteurs de la santé, ...), aller chercher les acteurs en responsabilité, s'appuyer sur les contre-pouvoirs (citoyens, consommateurs) et les leaders d'opinion.

■ L'**articulation des temps de l'action** : définir la stratégie à moyen terme (2030) avec perspective à long terme (2050) et la décliner en plans d'actions opérationnels sur 3 ans.

■ La définition d'un **cadre de rapportage placé au centre du dispositif** : préciser le dispositif de suivi-évaluation de la SNB, suivre l'évolution des pressions et faire des bilans sur l'efficacité des actions, prévoir des temps forts de mise en discussion de ces bilans en lien direct avec les prises de décisions politiques, **engager les acteurs sur leurs objectifs et leur demander de rendre des comptes**, valoriser les initiatives et communiquer sur les actions positives.

■ La saisie des **opportunités de valorisation politique sur la scène internationale**, qui peuvent favoriser le portage politique national.

● Thème 2 - Mobiliser différents leviers complémentaires

Le bilan a clairement montré les limites du seul levier de la mobilisation volontaire. Il convient donc pour la SNB3 de diversifier largement les leviers d'action :

- **mobiliser le levier réglementaire** : mieux faire appliquer la réglementation existante sur la biodiversité (police, contrôles, sanctions). Lorsqu'un levier volontaire est manifestement en échec (comme par exemple sur les pollutions diffuses) après une période de généralisation, rendre les actions obligatoires, dans une démarche progressive avec un accompagnement et des contrôles ;
- **faire évoluer le droit** : lancer des chantiers sur la reconnaissance des écosystèmes comme personnes morales, le droit des « non-humains », le devoir de maintien des patrimoines et biens communs en lien avec le droit de propriété / foncier, l'évolution du code des marchés publics pour intégrer la prise en compte de la biodiversité dans les cahiers des charges ;
- **organiser la formation** des préfets, des élus, des services concernant la biodiversité et la SNB ; développer des « ambassadeurs de la biodiversité » en lien avec des démarches d'insertion et d'emploi ;
- **utiliser le levier de l'information du consommateur et/ou du citoyen** : étiquetage biodiversité des produits ou application numérique dédiée à l'impact sur la biodiversité, transparence sur la mise en œuvre réelle de la séquence « éviter, réduire, compenser » par les différents porteurs de projets sur un territoire, bilan des engagements des élus vis-à-vis de la biodiversité... ;
- **mobiliser le levier fiscal ou de la tarification**, afin de mettre en place des incitations économiques et/ou des contreparties aux efforts réalisés en matière de réduction des pressions sur la biodiversité ; supprimer les incitations fiscales à la destruction de la biodiversité ;
- **intégrer la biodiversité plus en amont dans la planification** ; renforcer le rôle effectif des évaluations environnementales et des débats publics en les organisant réellement avant les prises de décisions stratégiques.

● Thème 3 - Assurer la cohérence interne de la future stratégie

Le bilan de la SNB2 a mis en évidence la différence entre des objectifs très ambitieux et des moyens insuffisants (financiers, d'animation, de portage politique..) pour espérer les atteindre. La cohérence interne de la SNB3 doit donc être améliorée, ce qui passe par :

- le déploiement de **moyens financiers et humains à la hauteur de l'ambition de la SNB** et leur concentration sur les axes aujourd'hui les plus « faibles » comme la réduction des pressions, à travers la diversification des mécanismes de financement (fiscalité, responsabilité sociétale des entreprises, finance, banques, assurances...) et la démultiplication des moyens humains, en s'appuyant en particulier sur les services déconcentrés et les agences (Dreal, directions départementales des territoires, agences régionales de la biodiversité, agences de l'eau) ;
- la clarification des rôles vis-à-vis de la SNB3 des différents acteurs nationaux en charge des politiques de biodiversité, et notamment celui de **l'OFB en tant qu'agence référente sur la biodiversité**.

● Thème 4 - Renforcer la cohérence externe

Le bilan a bien souligné la très faible prise en compte de la SNB dans les politiques sectorielles concernant les nombreuses activités exerçant de fortes pressions sur la biodiversité. La cohérence externe de la SNB3 doit donc être améliorée, à travers :

- le renforcement de la **dimension interministérielle de la stratégie et son articulation avec d'autres politiques publiques** telles que la politique agricole commune (PAC), les traités commerciaux, les actions de coopération internationale, les politiques de l'eau, du climat... ;
- le croisement des **enjeux biodiversité** avec les Objectifs de développement durable (ODD), les enjeux de l'eau, du climat, de la santé... ;
- la différenciation des **pressions « locales »** sur la biodiversité et des pressions « importées » à travers les achats, afin de les traiter par des stratégies différentes.

● Thème 5 - Améliorer la gouvernance

Il ressort clairement du bilan que la gouvernance de la SNB2 avait largement contribué à ses faibles résultats. Il convient donc :

- **d'assurer un portage interministériel** de la stratégie au plus haut niveau ;
- **de clarifier la répartition des rôles des différents acteurs nationaux dans la gouvernance et dans l'action** : préciser en particulier le rôle de l'OFB et du MTEES, ainsi que du CNB et de la commission spécialisée « stratégies nationales, engagements internationaux et européens de la France » et des autres commissions spécialisées ;
- **d'organiser un système de suivi pour le rapportage des ministères sectoriels** et une mise en discussion régulière sur l'avancée des différents engagements ;
- **d'organiser les relais avec les gouvernances existantes ou en construction à l'échelle régionale** (chef de filât) ;
- **de travailler sur le maillage territorial**, à partir du chef de filât des Régions en relais avec les acteurs infrarégionaux, et d'organiser l'animation autour de projets territoriaux (cluster, cooptation, parrainage...) ;
- **de mettre en place un plan de communication, notamment vers les citoyens et les jeunes** : construire un discours sur l'avenir de la biodiversité, vulgariser la recherche, se référer à différents types de valeurs, créer des événements périodiquement en fonction de l'actualité et dans la durée.

● Thème 6 - Articuler les échelles

Le bilan a enfin fait ressortir la faible influence de la SNB sur les politiques régionales en faveur de la biodiversité, et sa faible articulation « perçue » avec les engagements internationaux. Il convient par conséquent :

- **de définir des objectifs stratégiques globaux de la SNB à l'échelle nationale**, en lien avec les engagements internationaux, et de leur associer des cibles et les grandes orientations envisagées pour les atteindre ;
- **de pondérer les enjeux / pressions / objectifs par territoire**, en organisant des concertations locales, puis de définir les efforts à fournir par chacun, en s'inscrivant dans les objectifs globaux ci-dessus ;
- **d'établir un dispositif de surveillance et de rapportage** pour donner à voir les contributions de chacun et assurer la mise en cohérence des stratégies et programmes d'actions régionaux et infra-régionaux ;
- **de clarifier les articulations entre SRB et SNB, et les articulations entre la SRB et le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet)**, ainsi que les principales politiques régionales impactant la biodiversité ;
- **de s'assurer de la bonne prise en compte des enjeux des territoires ultramarins**, par exemple en proposant une **stratégie spécifique pour ces territoires**.

6. Enjeux en termes de méthode d'élaboration de la SNB3

Un certain nombre d'enjeux en termes de méthode d'élaboration de la SNB3 découlent de ces pistes de recommandations⁶.

Il s'agit tout d'abord d'**associer un certain nombre d'acteurs à l'élaboration de la SNB** : travailler vraiment en interministériel, impliquer des acteurs privés aujourd'hui peu présents dans le processus (banques, assurances, très petites entreprises/petites et moyennes entreprises via leurs syndicats professionnels par exemple), prendre davantage en compte les collectivités, notamment infrarégionales. La stratégie pourra par exemple être enrichie par des groupes de travail sur les principales pressions mobilisant les têtes de réseaux et experts concernés. Elle pourra également être alimentée par des remontées d'échelles infranationales, ainsi que par la mise en place de consultations citoyennes.

Un parangonnage sur les bonnes pratiques existantes ailleurs pourra être effectué, notamment en matière de réduction des pressions sur la biodiversité et de leviers de mobilisation. Ces résultats seront utilement mobilisés dans le processus d'élaboration de la SNB3.

Enfin, en termes de contenu, la SNB devra proposer une **architecture basée sur des grands objectifs nationaux, avec des cibles réalistes et des échéances définies** (objectifs Smart⁷). Les grandes orientations envisagées pour les atteindre devront être précisées, ainsi que les **engagements des acteurs majeurs**. Les **éléments de langage** devront être travaillés et différenciés **selon les cibles** à atteindre (exemple langage **RSE** pour les grandes entreprises privées).



Pour en savoir plus

Bilan pour l'action de la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020

Tome 1 - Analyse transversale

Auteurs : Épices et Biotope

http://oai.afbiodiversite.fr/cindocoai/download/PUBLI/1264/1/2020_011.pdf_5261Ko

Tome 2 - Action de l'État

Auteurs : ASca et Épices

http://oai.afbiodiversite.fr/cindocoai/download/PUBLI/1265/1/2019_055.pdf_2910Ko

Tome 3 - Action des Régions et Départements

Auteurs : i care & consult environnement et stratégie

http://oai.afbiodiversite.fr/cindocoai/download/PUBLI/1266/1/2020_012.pdf_3461Ko

Tome 4 - Acteurs impliqués dans le dispositif d'adhésion et d'engagement volontaire

Auteurs : ASca et Épices

http://oai.afbiodiversite.fr/cindocoai/download/PUBLI/1267/1/2019_056.pdf_3937Ko

Tome 5 - Gouvernance

Auteurs : Épices et ASca

http://oai.afbiodiversite.fr/cindocoai/download/PUBLI/1268/1/2019_057.pdf_1757Ko



Rédaction

Laurent Barbut (Épices)
Sarah Muhlberger (Épices)
Claire Poinot (Biotope)
et Isabelle Vial (OFB)

Édition

Véronique Barre, Béatrice Gentil-Salasc (OFB)

Création et mise en forme graphiques

Béatrice Saurel (saurelb@free.fr)

Citation

Barbut L., Muhlberger S., Poinot C. et Vial I., 2020.
Bilan pour l'action de la stratégie nationale pour
la biodiversité 2011-2020 : synthèse de l'évaluation.
Office français de la biodiversité.
Collection *Comprendre pour agir*. 20 pages.

Contact

isabelle.vial@ofb.gouv.fr

Mentions légales

Éditeur : Office français de la biodiversité (OFB) -
5, square Félix Nadar - Hall C - 94300 Vincennes

Imprimeur : Estimprim - ZA À la Craye -
25110 Autechoux
Gratuit
Achevé d'imprimer en septembre 2020

Dépôt légal à parution
ISBN web : 978-2-38170-080-9
ISBN print : 978-2-38170-081-6

La reproduction à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite à condition que la source soit dûment citée. La reproduction à des fins commerciales, et notamment en vue de la vente, est interdite sans permission écrite préalable.

La collection **Comprendre pour agir** accueille des ouvrages issus de travaux de recherche et d'expertise mis à la disposition des enseignants, formateurs, étudiants, scientifiques, ingénieurs et des gestionnaires concernés par la biodiversité.

Derniers numéros parus

- 29 - Les espèces exotiques envahissantes dans les milieux aquatiques : connaissances pratiques et expériences de gestion - Vol. 3 Expériences de gestion (bis) (mai 2018)
- 30 - La prévision à moyen et long terme de la demande en eau potable : bilan des méthodes et pratiques actuelles (janvier 2019)
- 31 - Les bénéfices liés à la préservation des eaux souterraines : pourquoi et comment leur donner une valeur monétaire ? (novembre 2018)
- 32 - Lutter contre les micropolluants dans les milieux aquatiques : quels enseignements des études en sciences humaines et sociales ? (septembre 2018)
- 33 - Agroécologie et Trame verte et bleue : des synergies à valoriser (mars 2019)
- 34 - Une démarche construite avec les territoires : le diagnostic territorial sociologique des enjeux et des acteurs (mars 2019)
- 35 - Pratiques participatives et gestion de l'eau : un état des lieux (mars 2019)
- 36 - Dimensionnement de la compensation ex ante des atteintes à la biodiversité - État de l'art des approches, méthodes disponibles et pratiques en vigueur (mai 2020)
- 37 - Histoire et impacts environnementaux de l'orpaillage en Guyane - Clefs de compréhension des tensions actuelles (juin 2020)
- 38 - Bilan pour l'action de la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 : synthèse de l'évaluation (juillet 2020)

<https://professionnels.ofb.fr/fr/comprendre-pour-agir>

